Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-242900694-20251211-2025_239-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni le 11 décembre 2025 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	52
Présents :	35
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Alain FOLLIC

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Martine PRIMA
BAYE :	-
CLOHARS-CARNOËT :	Jérôme LE BIGAUT
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Yanig MOELO
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Eric ALAGON, Patrick TANGUY, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Jean-François LE MAT, Hélène LE BOURHIS
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Denis BARGUIL (BANNALEC), Guy DOEUFF (BANNALEC), Pascal BOZEC (BAYE), Denez DUIGOU (CLOHARS), Anne MARECHAL (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Christophe LESCOAT (MELLAC), Isabelle MOIGN (MOELAN), Christophe RIVALLAIN (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE), Manuel POTTIER (QUIMPERLE), Danièle BROCHU (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Robert RAOUL (SCAER)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
Denis BARGUIL (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
Guy DOEUFF (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
Pascal BOZEC (BAYE) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)
Denez DUIGOU (CLOHARS) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jérôme LE BIGAUT (CLOHARS)
Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (SCAER)
Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)
Christophe RIVALLAIN (MOELAN) a donné à Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE)
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Eric ALAGON (QUIMPERLE)
Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Florence PENCHE (RIEC)
Manuel POTTIER (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-242900694-20251211-2025_239-DE

Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Patrick TANGUY (QUIMPERLE)
Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
Robert RAOUL (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-242900694-20251211-2025_239-DE

DCC2025-239

VIE COURANTE
17- ECONOMIE

Subvention PASS Commerce et Artisanat – Attribution

Par délibération en date du 29 juin 2023, Quimperlé Communauté a approuvé la nouvelle convention de partenariat avec la Région Bretagne pour la période 2023 – 2028, et le nouveau dispositif d'aide PASS Commerce et Artisanat en vigueur à compter du 1er juillet 2023.

Dans ce cadre, Quimperlé Communauté a été saisie de demandes de subvention émanant des entreprises suivantes :

SARL Bistro Des Copains (Restaurant) à Quimperlé, représentée par Mr Maxence WISSELMANN et Mr Johann ROSSOLIN, pour des travaux de mise aux normes électriques du local et l'acquisition de matériels nécessaires à la reprise d'activité.
Date de dépôt de la lettre d'intention : 11/07/25
Le montant des investissements éligibles est de 29 222.64 € HT.
La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 29 juin 2023.
Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et l'entreprise étant située sur une commune de plus de 5 000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **6 000 €,** soit 24 % des dépenses prises en charge à 15% par Quimperlé Communauté (3 750€) et 9 % par la Région Bretagne (2 250€).

SARL La Dolcea (Pâtissier-Traiteur) à Quimperlé, représentée par Mr Paul DELAGE et Mme Nolwenn BRETON, pour des travaux de rénovation du local, l'acquisition de matériel professionnel et la création d'un site Internet nécessaires à la création de l'activité.
Date de dépôt de la lettre d'intention : 23/09/25
Le montant des investissements éligibles est de 22 326.56 € HT.
La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 29 juin 2023.
Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et l'entreprise étant située sur une commune de plus de 5 000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **5 358.37 €,** soit 24 % des dépenses prises en charge à 15% par Quimperlé Communauté (3 348.98 €) et 9 % par la Région Bretagne (2 009.39€).

L'assemblée délibérante est invitée à :
- APPROUVER l'attribution des subventions PASS Commerce et Artisanat à :
  - **SARL Le Bistro Des Copains** à Quimperlé, pour un montant de 6000 € ;
  - **SARL La Dolcea** à Quimperlé, pour un montant de 5 358.37 € ;
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-242900694-20251211-2025_239-DE

- APPROUVE l'attribution des subventions PASS Commerce et Artisanat à :
  - **SARL Le Bistro Des Copains** à Quimperlé, pour un montant de 6000 € ;
  - **SARL La Dolcea** à Quimperlé, pour un montant de 5 358.37 € ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Sébastien MIOSSEC